

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET UTILISATION

### PASS ANNUELS BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND

#### ARTICLE 1 – OBJET

LE PASS ANNUEL BRONZE permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficiaire d'un accès illimité au parc MARINELAND, selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation de la carte par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5€ sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans le parc MARINELAND. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnant limité à 4 personnes, par adhérent, par jour et par parc
2. Bénéficiaire de 50% de réduction sur le plein tarif du parking (soit 8.50) en vigueur le jour de votre visite.
3. Bénéficiaire de 10% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les détenteurs de pass annuel Bronze.

LE PASS ANNUEL SILVER permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficiaire d'un accès illimité aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et de 4 entrées AQUASPLASH selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation de la carte par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5 € sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnants limité à 4 personnes, par détenteurs, par jour et par parc.
2. Bénéficiaire de 50% de réduction sur le plein tarif du parking (soit 8.50€ à compter du 01 février 2018) en vigueur le jour de votre visite.
3. Bénéficiaire de 10% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les détenteurs du pass annuel Silver
4. Bénéficiaire d'une entrée par pass annuel Silver dans chacun des parcs du Groupe Parques Reunidos

LE PASS ANNUEL GOLD permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficiaire d'un accès illimité aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et de 8 entrées AQUASPLASH selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation de la carte par le détenteur, chaque accompagnant d'une réduction de 5€ sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnant limité à 4 personnes, par détenteur, par jour et par parc.

2. Bénéficiaire de 50% de réduction sur le plein tarif du parking (soit 8.50€ à compter du 01 février 2018) en vigueur le jour de votre visite.
3. Bénéficiaire de 15% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les adhérents
4. Bénéficiaire d'une entrée par pass annuel Gold dans chacun des parcs du Groupe Parques Reunidos.

Ces droits auxquels donnent accès les PASS ANNUELS BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND ne pourront s'exercer que pendant la période de validité de la Carte, qui est de douze (12) mois entiers et consécutifs, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND à l'adhérent.

LE PASS ANNUEL DIAMOND permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficiaire d'un accès illimité aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et d'un accès illimité à AQUASPLASH et la plage du Lagoon selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation de la carte par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5€ sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF, LA PLAGE DU LAGOON et AQUASPLASH. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnants limité à 4 personnes, par adhérent, par jour et par parc
2. Bénéficiaire de 50% de réduction sur le plein tarif du parking (soit 8.50€ à compter du 01 Février 2018) en vigueur le jour de votre visite.
3. Bénéficiaire de 20% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les adhérents
4. Bénéficiaire d'une entrée par pass annuel Diamond dans chacun des parcs du Groupe Parques Reunidos.

Ces droits auxquels donnent accès les PASS ANNUELS BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND ne pourront s'exercer que pendant la période de validité de la Carte, qui est de douze (12) mois entiers et consécutifs, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND à l'adhérent.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCES AUX PARCS**

L'accès aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF, LA PLAGE DU LAGOON et AQUASPLASH est illimité, en fonction du pass acheté, mais est soumis aux dates et horaires d'ouvertures respectives des parcs. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier préalablement l'évolution de ces dates par téléphone au 0 892 426 226(0.34€/min, à partir d'un poste fixe) ou sur notre site [www.marineland.fr](http://www.marineland.fr)

La carte d'abonnement ne garantit en aucun cas l'accès aux parcs lors des fortes affluences, la Direction se réservant le droit de restreindre les entrées par mesure de sécurité. La fermeture des parcs pour des raisons exceptionnelles (catastrophes naturelles : tempête etc.) n'entraîne aucun remboursement ni indemnité au profit de l'adhérent.

#### Parking :

Le parking de l'Espace Marineland est payant et coûte 8.50€, par voiture et par stationnement. Les PASS ANNUELS permettent à leurs détenteurs de bénéficier de 50% de réduction sur le tarif en vigueur le jour de sa visite. Cette remise n'est disponible qu'aux deux caisses situées en face de l'entrée piétonne du Parc Marineland.

Pour des raisons de sécurité, les détenteurs du pass annuel sont priés de respecter le règlement intérieur disponible sur site.

#### **ARTICLE 3 – ABONNEMENT**

La souscription est garantie par le paiement du prix de l'abonnement qui s'élève respectivement à 49€/79€/109€/149€ par adhérent. Tarif 2018 en vigueur à compter du 04 septembre 2017. Le paiement du PASS ANNUEL et la remise de la carte au détenteur valent acceptation sans conditions et automatique des présentes CGV par l'adhérent.

Le pass annuel est strictement personnel. Il comporte, outre le nom et le prénom de l'abonné, sa photographie, son numéro d'adhérent et les dates de début et fin de validité de la carte.

Un seul pass annuel est délivré par adhérent. Le pass annuel est exclusivement délivré en billetterie Espace Marineland.

Le règlement intérieur (joint en Annexe 2) interdit l'accès aux parcs d'un enfant âgé de 3 à 12 ans non accompagné. Pour Marineland, Marineland Lagoon et Adventure Golf, les accompagnateurs doivent être âgés de 13 ans et plus. Pour Aquasplash et Kid's Island, les accompagnateurs doivent être âgés de 18 ans et plus.

A partir de 3 ans, tout enfant doit être titulaire d'un abonnement annuel à son nom.

#### **ARTICLE 4 – PRIX**

Les prix et conditions du pass annuel pour la période de validité de la carte sont valables à compter du 04 septembre 2017 selon la tarification en vigueur à cette date, jointe en Annexe 1.

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'UTILISATION**

Le pass annuel est personnel, nominatif, non cessible, et non remboursable.

Par la souscription au présent contrat, l'adhérent s'engage à respecter les présentes conditions générales d'abonnement ainsi que le règlement intérieur de L'Espace Marineland (joint en Annexe 2).

#### **ARTICLE 6 – PERTE, VOL**

L'adhérent doit informer, par courrier recommandé ou remis en mains propres contre décharge, de la perte ou du vol de son pass annuel, dans un délai de 48 heures, à l'adresse suivante : Marineland – CS9111 06600 Antibes cedex

L'adhérent assume l'entière responsabilité de la garde de sa carte d'abonnement.

La société SAS Marineland ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte, vol, détérioration de la carte d'abonnement.

Le remplacement du pass annuel sera facturé 5 euros, après désactivation de la carte précédente.

#### **ARTICLE 7 – DUREE**

La durée de l'abonnement est donc la durée de validité du pass, de douze (12) mois entiers et consécutifs, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise du pass à l'adhérent.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION DU PASS ANNUEL PAR L'ADHERENT**

Pendant la période de validité de douze (12) mois, l'abonnement ne peut être résilié de façon anticipée, sauf en cas de force majeure ou motif légitime défini comme un événement échappant à la volonté de l'adhérent et rendant impossible la poursuite de son contrat tel que l'hospitalisation longue durée (supérieure à 3 mois), invalidité, décès ....

Une lettre recommandée avec accusé de réception, motivée de demande de résiliation anticipée accompagnée des justificatifs nécessaires devra dans ce cadre, être envoyée par l'adhérent à Marineland. Marineland vérifiera que les justificatifs fournis répondent aux conditions des présentes.

En tout état de cause, la résiliation ne sera effective qu'après un délai de deux mois suivant la date de réception par Marineland de la demande motivée de résiliation anticipée pour motif légitime ou pour force majeure.

La résiliation à l'initiative de l'adhérent pour motif légitime acceptée par Marineland aura pour conséquence soit la désactivation du pass annuel, soit le transfert de la carte vers une tierce personne pour la durée restant à courir, soit un remboursement au prorata du nombre des mois restants, au choix du détenteur.

#### **ARTICLE 9 – RESILIATION DU PASS ANNUEL PAR MARINELAND**

Le PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND sera résilié de plein droit sans mise en demeure par Marineland en cas notamment de :

- non-respect par l'adhérent de ses obligations contractuelles et des conditions d'utilisation de la carte d'abonnement.
- non-respect des dispositions du règlement intérieur des parcs
- fraude dans les informations fournies à Marineland
- falsifications de pièces jointes
- fraude ou utilisation abusive de la carte d'abonnement.
- paiement non effectif suite à impayé.

La résiliation entraîne, dans tous les cas, la désactivation du PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND sans remboursement ni indemnité pour le détenteur.

Marineland se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un adhérent dont l'abonnement a déjà été résilié.

#### **ARTICLE 10 – COMMUNICATION AVEC MARINELAND**

Marineland est à la disposition des adhérents pour toutes questions concernant le PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND.

Tout changement dans la situation des adhérents, commentaires ou réclamations, doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Marineland – PASS ANNUEL BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND - CS9111 - 06600 Antibes cedex.

#### **ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle attachés au pass annuel sont et demeurent la propriété de la société Marineland.

#### **ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES**

**12.1** Les informations collectées pour les besoins du Pass Annuel sont destinées à MARINELAND. Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité le traitement de la demande du CLIENT et de la gestion commerciale de MARINELAND, en particulier :

- la réponse aux demandes d'information formulées sur le Site,
- la passation et la gestion des commandes,
- l'envoi d'informations commerciales lorsque le CLIENT a donné son accord ou lorsque la législation en vigueur l'autorise,
- l'établissement de statistiques générales sur la consultation du Site afin d'améliorer les prestations que MARINELAND offre sur ce Site.

**12.2** En application du Règlement du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données et du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé. Vous disposez par ailleurs d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel.

Il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, MARINELAND devra vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles le concernant à une autre personne qu'elle.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse suivante : Marineland – DPO - 2 route de la Brague 06600 Antibes France ou un email à [privacy@marineland.fr](mailto:privacy@marineland.fr). Vous disposez en outre à tout moment du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Les données du CLIENT peuvent être transmises par MARINELAND à des tiers à des fins de prospection commerciale, sous réserve que le CLIENT ait donné son accord sur le formulaire d'inscription qu'il a rempli.

La politique de confidentialité est disponible sur le site web : <https://www.marineland.fr/politique-de-confidentialite/>

**12.3** Les champs des formulaires d'inscription suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, MARINELAND ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.

MARINELAND peut également collecter des données concernant l'utilisation du Site, par exemple les pages que le CLIENT visite ou les services qu'il utilise afin de mieux comprendre les attentes du CLIENT et d'améliorer le fonctionnement du Site. Si le CLIENT ne le souhaite pas, il peut se reporter à la section "cookies" des présentes informations légales.

#### **12.4** Compte Personnel :

Le nom du CLIENT et le mot de passe qui lui sont attribués lorsqu'il s'inscrit pour la création d'un compte personnel sont personnels et confidentiels. MARINELAND peut toutefois avoir accès aux offres que le CLIENT sélectionne dans son compte personnel et les étudier afin de mieux déterminer les attentes et les besoins du CLIENT. Lorsque le CLIENT se connecte à son compte personnel, un cookie est implanté sur son ordinateur afin de faciliter son utilisation de ce compte. Si le CLIENT ne le souhaite pas, il peut se reporter à la section "cookies" des présentes informations légales.

#### **12.5** Cookies :

MARINELAND utilise des cookies, qui sont des fichiers transférés sur l'ordinateur du CLIENT, mais ne permettent pas de l'identifier. Les cookies enregistrent des informations relatives à la navigation de l'ordinateur sur le site (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) et permet de les extraire lors des connexions ultérieures au Site afin de personnaliser la connexion du CLIENT. La durée de conservation de ces données dans l'ordinateur ne peut excéder 13 mois. Vous pouvez, à tout moment, simplement et gratuitement, choisir d'accepter ou de refuser le dépôt de cookies non techniques sur votre ordinateur grâce aux paramètres de votre logiciel de navigation, par l'intermédiaire des paramètres accessibles par des plateformes interprofessionnelles, via des outils tiers ou par le système de paramétrage mis à disposition sur notre site.

L'intégralité de notre politique de gestion des cookies est consultable sur notre site : <https://www.marineland.fr/politique-de-cookies/>

<b>ANNEXE 1</b>
-----------------

#### **Calendrier d'ouverture des parcs :**

*Les dates sont données à titre indicatif. Nous vous remercions de contacter les parcs avant votre visite : 0 892 426 226 (.034<sup>€</sup> la minute) ou sur le [www.marineland.fr](http://www.marineland.fr).*